

Délibération n°2021-15

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 février 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation de transformation des emplois BIATSS

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

(Il s'agit de la transformation des emplois AENES en ITRF)

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 27
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La transformation des emplois AENES en ITRF, telle que jointe en annexe, est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 24 février 2021

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY





Transformation d'emploi BIATSS SOUTENABILITE FINANCIERE

Coût de la transformation

GRADE	ECH	IND	COUT TOTAL ANNUEL
ADJENES PAL 2C.	8	380	53 274,00 €
ADJ.T.PAL REC.FOR.2C	8	380	53 274,00 €
		Coût de la transformation	0,00 €

GRADE	ECH	IND	COUT TOTAL ANNUEL
ADJENES PAL 1C.	7	415	57 523,08 €
ADJ.T.PAL REC.FOR.2C	7	415	57 523,08 €
		Coût de la transformation	0,00 €